

Les Services de l'Etat - Cité administrative - DDT - Service Eau, Environnement, Risques -
Pôle Environnement, Milieux Naturels - 24024 PERIGUEUX CEDEX
Tél : 05 53 45 56 35 – Fax : 05 53 45 56 50
mail : nathalie.cossu@dordogne.gouv.fr
jean-pierre.lachaudru@dordogne.gouv.fr
eric.fedrigo@dordogne.gouv.fr

DEMANDE D'AUTORISATION ADMINISTRATIVE DE DESTRUCTION A TIR DU SANGLIER

Je soussigné M. _____

demeurant à _____

☎ fixe : _____ ☎ portable : _____

✉ e-mail : _____

agissant en qualité de (cocher la case correspondante) :

Exploitant agricole (propriétaire ou fermier) ➤ destruction uniquement sur son exploitation

Président société de chasse et possesseur du droit de destruction ➤ destruction uniquement sur son territoire de chasse

NOTEZ ICI LE NUMERO DE VOTRE PLAN DE CHASSE : (code fédéral)

demande à détruire par tir le sanglier

LIEUX DE DESTRUCTION COMMUNE <u>ET</u> LIEU-DIT (compléter obligatoirement)	TYPE DE CULTURE TOUCHE ou A PROTEGER (compléter obligatoirement)

Observations particulières :

Seul le détenteur du droit de destruction peut effectuer cette demande.

Si ce détenteur n'effectue pas personnellement la destruction par tir, l'autorisation qui lui sera accordée pourra être déléguée par lui, par écrit à un ou plusieurs tiers (titulaire du permis de chasser) pour agir à sa place.

Le délégataire doit être porteur de cette délégation écrite signée du détenteur du droit de destruction pendant l'acte de destruction ou être inscrit sur un carnet de battue (cf. article 3 de l'AP)

Formulaire à retourner à la DDT (adresse ci-dessus)

Fait à _____, le ____ / ____ /20 ____

Signature du demandeur

DELEGATION DE DESTRUCTION A TIR POUR LE SANGLIER

Département de la Dordogne - Saison cynégétique 2016/2017

☒ Ce document doit être rempli par le détenteur du droit de destruction.

☒ Un exemplaire doit être remis à chaque délégataire désigné dans la liste jointe. L'original doit être conservé par le détenteur de l'autorisation (sauf si carnet de battue).



Je soussigné Mme, M.

Domicilié à :
Rue/Lieu-dit :

Commune : Code Postal :

Téléphone :-.....-.....-.....-.....

→ Détenteur du droit de destruction du sanglier sur :

ma propriété - mon exploitation agricole – mon territoire de chasse (1)

et situé(e) sur la ou les commune(s) de :

.....
.....

et

→ Bénéficiaire d'une autorisation administrative en date du /...../..... délivrée par la Direction Départementale des Territoires de la Dordogne.

DÉLÈGUE MON DROIT DE DESTRUCTION

aux personnes désignées par mes soins et listées dans le tableau joint, titulaires d'un permis de chasser visé et validé, selon les conditions légales en la matière et uniquement sur le territoire désigné par l'autorisation administrative délivrée par la Direction Départementale des Territoires.

Les personnes ainsi désignées pourront procéder à la destruction par tir du sanglier sur le territoire où je possède le droit de destruction et pendant la période indiquée sur mon autorisation.

La présente délégation devra être présentée à toute réquisition des agents chargés de la police de la chasse.

Fait à..... , le/...../.....

Le titulaire du droit de destruction
Bénéficiaire de l'Autorisation Préfectorale de
destruction à tir n°

Signature

**LISTE DES PERSONNES AUTORISEES A PROCEDER EN MON LIEU ET PLACE A LA DESTRUCTION A
TIR DU SANGLIER DU 1ER AU 31 MARS 2017 SUR LES TERRITOIRES POUR LESQUELS JE POSSEDE
LE DROIT DE DESTRUCTION**

Autorisation n°..... en date du

NOM	PRENOM	N° PERMIS DE CHASSER	SIGNATURE